



D.2018.10.03.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

4 - PILOTAGE DU RESEAU**4.2 - Marché n° M 2018-0229 - Réalisation de l'enquête fraude sur le réseau urbain Tisséo 2018-2021- Autorisation de signer l'accord-cadre avec la société BVA**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
sitprt			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

L'ambiance du réseau au travers de la sureté et de la lutte contre la fraude est un élément essentiel du contrat de service public.

Tisséo Collectivités doit réaliser sur la période 2018-2021 l'enquête fraude annuelle permettant de mesurer le taux de fraude et de caractériser le phénomène sur le réseau Tisséo. Elle servira de base dans le cadre de l'élaboration des actions de prévention et de la lutte contre la fraude.

La prestation demandée dans le cadre du présent marché est une mission complète allant de l'adaptation du questionnaire existant en passant par l'élaboration de la méthodologie jusqu'au traitement et l'analyse des résultats, et comprenant la gestion du terrain d'enquête.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire conclu en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Les prestations sont rémunérées par des prix unitaires, et s'exécuteront au moyen de bons de commande sur la base des prix unitaires du bordereau des prix unitaires.

Le montant minimum de commandes pour chaque période est de 50 000.00 euros HT annuel.

Le montant maximum de commandes pour chaque période est de 100 000.00 euros HT annuel.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 25 juin 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 juillet 2018 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 25 septembre 2018, attribué l'accord-cadre de réalisation de l'enquête fraude sur le réseau urbain Tisséo 2018-2021 à la société **BVA** pour un montant maximum de 400 000,00 € HT

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° **M2018-0229** avec la société **BVA** pour la réalisation de l'enquête fraude sur le réseau urbain Tisséo 2018-2021 pour un montant maximum de 400 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

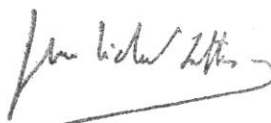
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181005-20181003-4-2D- DE Date de télétransmission : 05/10/2018 Date de réception préfecture : 05/10/2018
--

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES